

APPEL À PROPOSITIONS POUR LE SENEGAL

Date limite de dépôt des propositions : 12 août 2015

Le Partenariat mondial pour la responsabilité sociale (GPSA) aide la société civile et les pouvoirs publics à relever ensemble les défis majeurs de la gouvernance dans les pays en développement. Pour ce faire, le GPSA apporte un appui stratégique soutenu aux initiatives des OSC en matière de responsabilité sociale visant à renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte. Il s'appuie sur la collaboration directe et constante de la Banque mondiale avec les acteurs publics ainsi que sur un réseau mondial d'organisations partenaires. L'objectif est de créer un environnement propice à l'utilisation de la remontée d'informations en provenance des citoyens pour résoudre les problèmes fondamentaux en matière de services et accroître l'efficacité des institutions publiques. Selon une approche adaptée à la situation de chaque pays, le GPSA soutient des activités mises en œuvre dans les secteurs où la Banque mondiale est très présente et peut aider les pouvoirs publics à réagir aux avis exprimés par les citoyens.

Le GPSA s'efforce de « fermer la boucle » en aidant les citoyens à mieux se faire entendre, les pouvoirs publics à écouter et les organismes publics à donner suite aux retours d'informations qu'ils reçoivent.

Le GPSA est heureux d'annoncer son troisième appel mondial à propositions. En ce qui concerne le Sénégal, le GPSA sollicite des propositions d'initiatives et de programmes de responsabilité sociale auprès des organisations de la société civile pour traiter l'une des questions suivantes ou l'ensemble d'entre elles :

- Renforcer les capacités des organisations de la société civile à mettre en œuvre des projets de responsabilité sociale. Les interventions devraient permettre à ces organisations d'acquérir les compétences nécessaires pour renforcer la participation des citoyens et le suivi de la prestation de services. La proposition devrait se concentrer dans, au moins, un des secteurs suivants :
 - Gouvernance foncière: Développer les capacités pour surveiller l'utilisation des terres et protéger les droits d'accès à la terre des groupes vulnérables, en particulier les femmes. Une fois que les capacités sont en place, les résultats des activités des projets de responsabilité sociale seront utilisés par le gouvernement pour faire en sorte que l'attribution des terres pour le secteur privé national / étranger soit transparent.
 - Education: Développer les capacités pour surveiller la fourniture de la prestation des services.
 Une fois que les capacités sont en place, l'information produite sera utilisée par le ministère de l'Éducation afin d'évaluer la performance des comités de gestion des écoles.
 - Protection sociale: Développer les capacités pour suivre le programme de bourses pour la sécurité familiale. Une fois les capacités en place, l'information produite sera utilisée par la Délégation a la Protection sociale pour renforcer les critères d'éligibilité et améliorer le programme.

Selon l'approche du GPSA, l'information produite devrait être utilisée aussi par des organismes publics autres que le pouvoir exécutif, tels que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, les organes législatifs, les organismes de réglementation indépendants et d'autres entités de contrôle.

Pour être prises en considération, les propositions doivent démontrer clairement que :

1. Le projet repousse les limites des initiatives pilotes pour passer à des interventions de grande envergure susceptibles d'être reproduites à l'échelle nationale.

- 2. L'intervention envisagée est liée à des initiatives en cours axées sur des objectifs similaires. Le projet doit expliquer où réside la valeur ajoutée de la contribution du GPSA.
- 3. Le projet propose un encadrement clair et des accords de partenariat avec d'autres organisations de la société civile (locales et nationales) et des organismes communautaires.
- 4. Le projet produira les informations nécessaires pour compléter les processus existants déjà soutenus par les institutions publiques compétentes.

Le GPSA soutient les propositions :

- dont la durée estimée se situe entre 3 et 5 ans de manière à permettre la réalisation d'un financement stratégique soutenu en faveur de la responsabilité sociale;
- pour plus d'information sur la fourchette des financements disponibles pour le 3ème appel global à candidatures, veuillez visiter notre site Web à www.thegpsa.org

<u>OSC admissibles</u>: les entités juridiques qui n'appartiennent ni au secteur public ni à celui des entreprises à but lucratif, c'est-à-dire les organisations non gouvernementales, les médias à but non lucratif, les organisations philanthropiques, confessionnelles ou professionnelles, les syndicats, les organisations de travailleurs, les associations d'élus locaux, les fondations, les instituts de recherche et les groupes de réflexion sur la formulation des politiques. Les OSC candidates doivent fournir la preuve de leur statut juridique dans un pays satisfaisant aux critères d'admissibilité du GPSA.

Veuillez consulter le guide des dépôts de demandes du GPSA pour de plus amples renseignements sur la façon de solliciter un don, les critères d'admissibilité et de sélection et le processus de sélection.

Si vous souhaitez déposer une demande, rendez-vous sur le site <u>www.thegpsa.org</u> pour consulter le guide des dépôts de demandes et obtenir un formulaire de demande.

Pour obtenir des informations sur la séance d'orientation organisée par les services de la Banque mondiale au SENEGAL, veuillez contacter la personne suivante :

Mademba Ndiaye mademba@worldbank.org

<u>Séance d'orientation :</u> TBD